

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Délibération 2018.CA.42
Reversement de la dotation du MESRI aux établissements
pour la réalisation en 2018 de l'enquête Insertion professionnelle des docteurs 2014

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

| | |
|---|--|
| Nombre de membres en exercice : 45 Quorum : 24 Nombre de membres présents ou représentés : 27 Majorité requise pour le vote : 15 | Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 |
|---|--|

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le reversement d'une partie de l'aide financière accordée par le Ministère à l'UBFC et l'uB.


Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »